

**COMPTE RENDU DE LA REUNION
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 15 OCTOBRE 2009**

PRESENTS : Pierre MUEL, Maire, Jacky MERY, Jacqueline LEGAY, Michel SCHNEIDER, Adjoints,
Damien JASPARD, Pierre MAUCOURT, Nathalie SIEFERT-BERTRAND, Jean-Pierre FRANCOIS, Robert ADAM, Pascal THIERY, Thierry TRESSE, Christine RASMUS, Conseillers.

ABSENTS EXCUSES : Christine KIEFFER qui donne procuration à Pierre MUEL, Laetitia SENAND à Jacky MERY.

ABSENTS NON EXCUSES: NEANT

Monsieur le Maire donne lecture du procès-verbal de séance du 17 Septembre 2009 qui est adopté à l'unanimité.

Le quorum étant atteint, le Conseil peut délibérer valablement.

Monsieur Jacky MERY est nommé secrétaire de séance.

ORDRE DU JOUR

133. CA2M : ELECTION DU DELEGUE TITULAIRE ET SUPPLEANT AU CONSEIL DE COMMUNAUTE DE METZ METROPOLE

Monsieur le Maire rappelle au Conseil la décision du Conseil de Communauté de modifier le statut portant sur la représentation des Communes.

Vu l'arrêté préfectoral n° 2009 – DRCLAJ/1 – 056 du 28 septembre 2009 portant modification de la représentation des communes au sein du Conseil de Communauté d'Agglomération de Metz Métropole.

Monsieur le Maire propose aux Conseillers de procéder à l'élection des délégués.

Election du délégué titulaire :

Candidat : Monsieur Pierre MUEL

Vote :

Nombre de bulletins : 14

Nombre de bulletins blancs : 1

Nombre de suffrages exprimés : 13

Monsieur Pierre MUEL est élu délégué titulaire.

Election du délégué suppléant :

Candidat : Monsieur Jacky MERY

Vote :

Nombre de bulletins : 14

Nombre de bulletins blancs : 1

Nombre de suffrages exprimés : 13

Monsieur Jacky MERY est élu délégué suppléant.

Monsieur le Maire informe le Conseil que la nouvelle répartition entre en vigueur au 1^{er} Janvier 2010. La première réunion de l'assemblée est fixée au 8 Janvier 2010.

134. REALISATION D'UN HANGAR COMMUNAL

Monsieur le Maire rappelle la démolition du ancien hangar et obligation de le reconstruire.

Dans le cadre du projet de construction de ce nouvel hangar communal, Messieurs Jacky MERY et Michel SCHNEIDER expose le dossier.

L'implantation du hangar d'une superficie de 300 m² est prévue dans la zone INAE à proximité du terrain de football.

Le coût de cette opération s'élève à 65 759,66 € TTC selon les devis présentés :

- Bâtiment 15 230,82 € TTC
- Montage 8 718,84 € TTC
- Finition 41 810,00 € Net

Après discussion, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de réaliser les travaux de construction et charge Monsieur le Maire d'effectuer les démarches nécessaires.

135. AMENAGEMENT DU CHEMIN PIETONNIER RELIANT MARIEULLES ET VEZON REFECTION DU CHEMIN PIETON ET VOIRIE AU QUARTIER DESSOUS-LA-VILLE : DEMANDE DE SUBVENTION

Dans le cadre du projet d'Aménagement du chemin piétonnier reliant Marieulles et Vezon et de la Réfection du chemin piéton et voirie au Quartier Desous-la-Ville, le Conseil Municipal à l'unanimité décide :

- ? de déposer une demande de subvention :
 - au Conseil Régional au titre de la Politique Régionale d'Appui au Développement Territorial ;
 - au Conseil Général au titre d'abondements complémentaires du PACTE 57 Aménagement

Le plan de financement serait le suivant :

Aménagement du chemin piétonnier reliant Marieulles et Vezon	101 409,50 € HT
Réfection du chemin piéton et voirie au QDLV	12 967,76 € HT

Le coût des travaux s'élève à 114 377,26 € HT

<u>Dépenses</u>	114 377,26
-----------------	------------

Recettes

- Conseil Général : PACTE 57	35 738)	35 %	40 032
Abondements compl.	4 294)		
- Conseil Régional : PRADT		35 %	40 032
- Commune		30 %	34 313,26 + TVA

- ? de réaliser les travaux ;

- ? charge Monsieur le Maire d'effectuer les démarches nécessaires

136. AMENAGEMENT « PLACE DU PATURAL »

*Vu les travaux d'assainissement en cours, la rue du Pâtural sera remise en état.
A cette occasion, Monsieur le Maire propose d'aménager la « Place du Pâtural ».*

Le coût de cette opération s'élève à 20 586,50 € HT soit 24 621,45 € TTC selon devis établi par l'Entreprise LINGENHELD.

Après discussion, le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte sur le principe cette proposition, charge la Commission des Travaux d'élaborer le projet et charge Monsieur le Maire d'effectuer une demande d'aide exceptionnelle.

137. DEFENSE DE LA GARE TGV DE LOUVIGNY

Monsieur le Maire invite le Conseil à se prononcer sur la défense de la gare TGV de LOUVIGNY et sur le projet de construction d'une seconde gare Lorraine TGV à VANDIERES.

Considérant que:

- 12 gares lorraines assurent les liaisons TGV avec Paris: Bar-le-Duc, Epinal, Forbach, Lunéville, Metz, Nancy, Remiremont, Saint-Dié-des-Vosges, Sarrebourg, Thionville;*
- la gare Lorraine a pour fonction de compléter les gares classiques, en offrant (de même que la gare Meuse) des liaisons longue distance (vers Bordeaux, Lille, Nantes, Rennes, Francfort), et des interconnexions autour de Paris (Roissy — Charles-de-Gaulle, Marne-la-Vallée, Massy TGV];*
- la gare Lorraine à Louvigny a été, dans le cadre de la déclaration publique du 14 mai 1996, décidée et cofinancée par l'Etat, la SNCF, RFF, l'ensemble des grandes collectivités sur le tracé, le Luxembourg et l'Union européenne; et que l'accord unanime des 5 grandes collectivités lorraines, acquis depuis la fin des années 80, n'a été remis en cause que bien plus tard (8 novembre 2000);*
- Louvigny TGV est très facile d'accès, par les navettes de bus depuis les gares de Metz et de Nancy, comme en voiture individuelle depuis l'ensemble de la Lorraine;*

Le Conseil Municipal, par 10 voix Pour, 2 Contre et 2 Abstentions

affirme l'inutilité publique de construire une seconde gare Lorraine TGV, qui

- n'apporterait pas de voyageurs supplémentaires,*
- ne concernerait qu'une minorité de voyageurs T-V, les deux tiers (68% selon les études SNCF) continuant de venir par la route,*

dénonce *d'ores et déjà le gaspillage des fonds publics consacrés à toutes les études et les procédures pour ce projet inutile.*

138. MAINTENANCE DES POTEAUX INCENDIE

Monsieur le Maire rappelle au Conseil la vérification des poteaux incendie effectuée par le SDIS en date du 12 Avril 2009.

Monsieur le Maire présente un devis de maintenance de 16 poteaux établi par la Sté TAO pour un montant de 748,22 € TTC.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, sur le principe est favorable à une maintenance des poteaux incendie de la Commune et demande l'établissement d'autres propositions de prestataires.

DIVERS

Infos diverses :

- *Pass Foncier : aide à l'accession à la propriété.*
- *AMF : rapport annuel 2008*
- *Conseil Général : notification de subvention d'un montant de 730 € pour l'acquisition d'un cinémomètre.*
- *Evaluation vente et location Presbytère et Grange de Vezon.*
- *Préparation illuminations de Noël pour décembre.*

Après un tour de table, la séance est levée.

Marieulles, le 26 Octobre 2009

Le Maire,

P.MUEL